



La fusion des écoles de service public Est- elle toujours d'actualité ?

RAPPEL

En 2009, le rapport de Raymond-François Le Bris avait pour mission de réaliser « un panorama précis de l'ensemble du Réseau des Ecoles de Service Public (RESP) et des formations qu'elles proposaient, afin de dégager les pistes d'évolution envisageables ». Et ce, dans le cadre de la modernisation de la gestion des ressources humaines au sein de l'Etat voulue par Nicolas Sarkozy : un des axes de la RGPP dans sa forme GRH.

Ses membres avaient du aussi s'intéresser « aux évolutions à apporter à la formation initiale des fonctionnaires et aux écoles qui la délivrent ». Ils avaient notamment à trouver des solutions pour professionnaliser ces formations initiales qui ne préparent pas toujours de façon optimale à la réalité des fonctions qu'auront à exercer les agents de l'Etat.

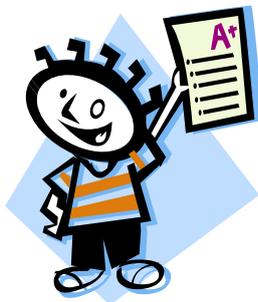
La mission devait également se pencher sur la cohérence de l'appareil public de formation, «en étudiant la pertinence d'éventuels rapprochements entre écoles de service public dans les cas de complémentarités avérées ou potentielles», à « l'adéquation de la durée et du contenu des formations proposées par rapport à leurs finalités et aux compétences nécessaires pour les premiers postes » et à « la pertinence d'une réorientation partielle de l'appareil public de formation vers l'aide à la mobilité et la reconversion professionnelle, notamment dans le cadre des deuxièmes carrières ».

Avril 2011



En 2009, ce rapport sur la formation initiale des agents de l'Etat préconisait déjà des regroupements d'école. En pleine RGPP, la question se pose toujours de rationaliser l'offre de formation des écoles de service public en opérant des rapprochements, voire des fusions?

En ce début 2011, le sujet revient en force. Parmi les nouvelles mesures annoncées en mars dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) par le ministre en charge de la Réforme de l'Etat, François Baroin, figure "un **audit de la formation initiale** des fonctionnaires"



Réforme de l'État : cinquante nouvelles mesures en 2011 dans le cadre de la RGPP

Un rapport d'étape sur la révision générale des politiques publiques, présenté en conseil des ministres le 9 mars 2011, a annoncé une cinquantaine de mesures supplémentaires à cette occasion.

Parmi les mesures envisagées figure une **série d'audits**, notamment sur :

- l'action extérieure de l'Etat,
- la **formation initiale** des fonctionnaires,
- les **externalisations** de services effectuées par les ministères.

Une vingtaine de mesures portent sur des simplifications administratives annoncées à la mi-février.

Selon ce 5^e rapport d'étape sur la RGPP, 86 % des réformes prévues dans le cadre de ce programme de réorganisation des services publics lancé en 2007 "avancent conformément aux objectifs initiaux", 10 % ont nécessité une "décision correctrice", et 4 % accusent des "retards importants".

Toujours selon ce rapport, l'ensemble de ces mesures doit contribuer à **réduire** les dépenses publiques de plus de **7 milliards d'euros** sur la période 2009-2011.

La règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux se traduirait par **100 000 postes de moins** sur la même période, soit environ **5 % des effectifs de l'Etat** et une économie de 2,7 milliards d'euros.

Avril 2011



En préambule au rapport, le ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat assure que le gouvernement est "en passe d'atteindre" ses objectifs : "Des agents moins nombreux mais mieux payés, un service de meilleure qualité au moindre coût, et des services publics adaptés aux besoins des usagers". !!!



Un optimisme que ne partageait pas la Cour des Comptes sur le volet financier, dans une communication rendue publique à l'automne 2010.

Ses auteurs soulignent ainsi qu'en 2009, année où s'appliquait déjà la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, la masse salariale de l'Etat a augmenté de 800 millions d'euros en exécution (+ 1,0 %), soit 500 millions d'euros de plus que prévu en loi de finances initiale.

Une "dérive imputable aux mesures catégorielles et "diverses", notamment à l'**augmentation des heures supplémentaires** et aux autres mesures qui accompagnent la réorganisation des services dans le cadre de la RGPP. Le coût des heures supplémentaires, qui sont surtout utilisées par le ministère de l'Education nationale, s'est ainsi accru de 140 millions d'euros en 2009".

Députés et sénateurs ont créé fin janvier 2011 une mission commune d'information sur les conséquences de la RGPP pour les collectivités territoriales et les services publics locaux.

Auditionnés en février, les syndicats de fonctionnaires ont vivement critiqué la RGPP, dénonçant "une réduction brutale des moyens", un "démantèlement du service public", une "logique comptable".



Depuis septembre 2007, l'UNSA- Itéfa a dénoncé, sans relâche, par écrit comme dans les instances institutionnelles :

- *cette casse systématique des services publics,*
- *cet abandon progressif de la fonction régaliennne de l'Etat,*
- *cette économie " de guerre" de luttes, qui foule au pied nos principes démocratiques et qui nous conduit à notre perte...*

Aujourd'hui, la RGPP n'est plus seulement une fracture sociale entre usagers et fonctionnaires mais un gouffre créé : une véritable stigmatisation, voire un véritable « apartheid social » !

Avril 2011



Formations initiales et continues en pleine mutation dans la fonction publique.

La formation dans la fonction publique a été, ces dernières années, soumise à plusieurs révolutions.

Des formations initiales moins longues

La tendance est à la réduction de la durée des formations initiales. Ainsi, de façon importante dans la fonction publique territoriale, la loi du 19 février 2007 a remplacé la formation initiale obligatoire (de plusieurs mois pour les cadres) par une formation de quelques jours (cinq en moyenne), qui doit ensuite être complétée par de la formation tout au long de la vie, rendue obligatoire. La formation initiale des administrateurs reste cependant de 18 mois, dispensée à l'INET (Institut national des études territoriales).

Dans la fonction publique d'Etat également, la durée des formations se réduit : la scolarité a, par exemple, été ramenée de deux à un an dans les Instituts régionaux d'administration (IRA)

Les IRA, réformés, ont diversifié leur recrutement. La formation des inspecteurs du travail, qui relève de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dure désormais 15 mois au lieu de 18. La scolarité pour les élèves de l'ENA est passée de 27 à 24 mois.

Mais ce type de réforme est difficile et long à mettre en place : depuis la remise, en 2009, du rapport de Raymond-François Le Bris sur la formation initiale des agents de l'Etat, qui préconisait notamment de réduire ces temps de formation, aucune évolution notable n'a pu être notée sauf les quelques exemples précités et dans une moindre mesure..

Des regroupements d'écoles

Une autre préconisation du rapport Le Bris était le regroupement d'écoles.

“Les écoles relevant de nombreux départements ministériels ont été réformées, annonce Laurent Gravelaine, sous-directeur des politiques interministérielles à la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique).

Les écoles relevant du ministère de l'Intérieur, qui étaient il y a quelques années au nombre d'une quarantaine, sont maintenant autour de quinze.

Le ministère du Budget a créé l'Ecole nationale des finances publiques, fruit du rapprochement de l'Ecole nationale du trésor public et de la Direction du recrutement et de la formation.

Avril 2011



Pourtant, le regroupement d'écoles se poursuit : les projets de fusion de corps statutaires conduits par les ministères devront également conduire à réfléchir à la réforme de l'appareil de formation, voire à rapprocher ou fusionner un certain nombre d'écoles", explique-t-il.

Sur ce point, le chantier lancé sur le corps des attachés par la fonction publique devrait à terme avoir des répercussions sur les programmes et la durée des formations initiales, l'éventualité de rapprochement, voire de fusions, d'écoles correspondant aux nouvelles structures administratives.

Un nouveau rapport en 2011

A la suite du rapport Le Bris, la DGAFP a annoncé qu'«une mission d'inspection interministérielle devrait être lancée début 2011, d'une part pour dresser le bilan précis de toutes les mesures déjà prises pour professionnaliser les formations, **d'autre part pour approfondir l'ensemble des questions plus spécifiquement liées aux problématiques de rapprochement ou de fusion**».

La formation continue appelée à se développer

Parallèlement, la formation tout au long de la vie se développe, au bénéfice, en particulier, des agents territoriaux de catégorie C. Mais les nouveaux dispositifs tels que le droit individuel à la formation (DIF) sont difficiles à mettre en place dans les trois fonctions publiques, et peut-être un peu trop complexes.

Le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) prévoit, ainsi, de lancer prochainement une campagne de communication sur tous les dispositifs de la loi de 2007. «Les enquêtes que nous menons dans les délégations régionales font apparaître que le dispositif de la loi (intégration, professionnalisation, premier emploi, perfectionnement, bilan professionnel, etc.) est quelque peu compliqué», témoigne ainsi Lyna Quéméner, directrice de la formation.

Dans la fonction publique de l'État, des formations longues sont notamment développées pour des agents impactés par les évolutions de missions de leur ministère, à l'image des techniciens du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEED).

Spécificités et interrogations



Face à toutes ces évolutions, il reste des spécificités propres à chaque fonction publique telles que les études promotionnelles pour l'hospitalière et des « inconnues » :

Avril 2011



- Quelle formation pour les agents arrivant dans un nouveau cadre professionnel dans le cadre de mobilités, induites par la loi du 3 août 2009 ?
- Quelle conséquence de la réforme des collectivités locales de décembre 2010 sur la carrière des agents ?
- Quelle formation vers de nouveaux métiers, tels que “praticien paramédical” dont la création est préconisée dans un rapport rendu début 2011 ?

“Les logiques diffèrent aussi beaucoup selon les fonctions publiques.”

« Dans la fonction publique de l'Etat (FPE), on pratique encore une formation initiale très dense en début de carrière, qui n'est pas suivie d'obligations de formation tout au long de la vie. »

Au contraire dans la territoriale, la formation initiale a été remplacée par des formations courtes sur l'environnement professionnel et la prise de poste, assorties d'obligations de formation tout au long de la carrière.

Pour l'Etat, en fonction du premier concours que l'on a réussi – et donc du ministère dont on relève – on suit une formation dans une école donnée. En revanche, il existe un établissement de formation unique pour les territoriaux, et toutes les catégories sont formées ensemble à participer à la conduite de l'action publique locale.”

La formation en chiffres

- Dans l'hospitalière, 58,6 % des agents sont partis au moins une fois en formation en 2009.
- Pour l'Etat, un agent a suivi, en 2009, en moyenne 9 jours de formation : 5,4 de formation statutaire et 3,6 de formation professionnelle.
- Dans la territoriale, 312 000 agents ont suivi une formation de professionnalisation en 2009



Alors, demain et même aujourd'hui comment vont être formés, voire « formatés » les services publics et leurs agents :

- *la fonction régaliennne s'amenuise,*
- *la dilution de l'Etat s'accélère,*
- *les compétences s'entrecroisent,*
- *les passerelles se construisent sur des profils ciblés,*
- *la GPEC ne suit guère cet imbroglio de parcours.*

Avril 2011



“ Interrogés à l’occasion du jubilé de l’Association des directeurs d’hôpital (ADH) le 18 mars 2011, *trois hauts fonctionnaires soulignent certes la spécificité de chacune des écoles* tout autant que la **nécessité de rapprochements**, “*au moins pour la formation continue*”, de manière à fonder “*une école de guerre commune*”, en “*mixant les cultures et les origines*”!

Mais, alors comment peut-on former des agents dans leur travail quand il va leur être demandé de faire plus avec moins ou de mettre l’accent sur la qualité de service tout en prenant des mesures, qui nuisent à la qualité du travail ?

Dans son dernier rapport de Médiateur de la République en mars 2011, Jean-Paul Delevoye parle, lui, de « burn -out » de la société française : « Les Français sont en train d’imploser sous une pression trop forte, un mal de vivre ensemble dans la vie de tous les jours et au travail ».

Et maintenant pour l’INTEFP ?



Et l’INTEFP et les CIF :

Avenir de l’école et de ses implantations géographiques ?

Architecture du SPSI (schéma pluriannuel stratégique immobilier) ?

Nouvelles fermetures programmées ? et évolution en 2011 ?

Démarche de projet d’établissement ?

Que de questions mais l’UNSA tient à rappeler que trop d’évolutions récentes (fermeture des CIF de Dijon, de Toulouse ; construction du SPSI ; création du CIF de Montpellier dans les locaux de formation de la CCRF ; déménagement du CIF de Montrouge ; les mesures d’accompagnement des agents touchés par ces transformations ont soit tardées, soit faites « en catimini »..) ont été présentées avec un décalage certain, sans concertation réelle, aux partenaires sociaux et aux agents.



Impossible de proposer un simple amendement, une remarque sur le reclassement des agents touchés et sur l’impact des formations continues notamment : *habitude récurrente maintenant avec notre administration, qui oublie la signification de « dialogue » pour le remplacer par « monologue » !*

Et demain CA de l’INTEFP : à suivre



Élections 20 octobre 2011 !

Chaque voix compte !

NE LAISSEZ PLUS « LES AUTRES » DÉCIDER POUR VOUS !

Votez pour les listes UNSA !

Une équipe proche de vous !



M
N